
SINGAPOUR - Tout concernant le WHOIS
Lundi 9 février 2015 - 14h00 à 15h15
ICANN – Singapour, Singapour

MARGIE MILAM: Alors, nous allons commencer. C'est bon. Nous sommes prêts.

Bonjour à tous, je m'appelle Margie Milam, je fais partie du personnel ICANN et donc, nous sommes à la séance sur le WHOIS. Nous allons parler d'un certain nombre de sujets intéressants. Nous avons au panel plusieurs personnes qui vont nous faire des présentations et puis il y aura également discussions avec les personnes présentes dans la salle.

J'aimerais vous présenter le panel. Nous avons James Bladel. Mike du personnel de l'ICANN. Brad Martin d'Interpol. Nous avons Susan Kawaguchi de Facebook. À côté de Susanna, nous avons Chris Disspain du Conseil d'administration d'ICANN. Avri Doria de NCSG. Et ensuite, Brad Marden de GoDaddy. Maintenant, je vais passer le micro à Jamie Hedlund.

JAMIE HEDLUND : Bonjour. Merci d'être présent à cette discussion sur le WHOIS. Nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de vous présenter un aperçu général des différentes activités relatives au WHOIS qui ont lieu actuellement dans l'ICANN. J'imagine que vous en connaissez certaines, mais en tous cas, cela vous donnera un petit peu un contexte pour le reste de la discussion. Lors du communiqué de Los Angeles, le GAC a

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

demandé au NGPC de fournir une carte de route pour toutes les activités du WHOIS qui sont en cours de manière à pouvoir établir des priorités de travail et comprendre ce qui se passe actuellement. Nous allons vous présenter une version un petit peu modifiée de notre travail afin que vous puissiez mieux comprendre les choses.

Donc, à un très haut niveau, il y a en fait trois catégories d'activités WHOIS qui sont en cours; il y a la mise en œuvre, différents types de mise en œuvre; il y a un certain nombre de points techniques qui sont en cours et ensuite, il y a l'élaboration des politiques à différents niveaux.

En ce qui concerne le calendrier – vous l'avez d'ailleurs en annexe de la présentation —, vous pourrez donc l'avoir à la fin de la réunion. Donc, il y a différentes catégories. Je vais passer rapidement en revue ces différentes catégories, ensuite je passerai la parole aux panélistes.

Alors, nous passons à la diapositive suivante avec le calendrier.

Donc, vous allez voir le calendrier, il est disponible sur le site Web de la réunion. C'est en fait un calendrier qui couvre trois ans, depuis le dernier trimestre de l'année dernière jusqu'au dernier trimestre de 2017. Chaque trimestre, vous avez différentes couleurs, certaines couleurs sombres. Eh bien, celles-ci représentent un petit peu notre plan par rapport à certaines dates. D'autres couleurs correspondent à autre chose.

En ce qui concerne la mise en œuvre, donc à la première page, vous avez neuf activités différentes. Il y en a fait trois types d'activités en ce qui concerne la mise en œuvre. Il y a des activités qui sont la mise en



œuvre des recommandations de l'équipe de révision. Il y a les avis du GAC et leur mise en œuvre. Il y a la mise en œuvre des politiques de la GNSO et enfin, il y a la mise en œuvre contractuelle. Donc, ce ne sont pas des élaborations de politiques, ce ne sont pas initiatives en ce sens. Il y a donc neuf activités que vous avez là à l'écran, mais je ne vais pas passer par tous les détails de ce calendrier, de ces différentes activités parce qu'encore une fois, vous l'avez dans la présentation PowerPoint.

Il y a bien sûr l'exactitude du WHOIS. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Il y a l'étude pilote qui a donné naissance à des recommandations. Et cela fait partie aussi de l'avis du GAC sur les nouveaux gTLDs. On en parlera plus tard. Il y a aussi un processus pour traiter les conflits ou plutôt les litiges du WHOIS en termes d'exactitude avec les lois internationales. Donc, il y a un groupe consultatif qui s'occupe de cette question. Et enfin, il y a des efforts de mise en œuvre du WHOIS détaillés et donc, la mise en œuvre de recommandations en termes d'élaboration de politiques.

Diapositive suivante. Il y a deux points techniques. Donc, le développement et la mise en œuvre d'un nouveau protocole WHOIS. Ensuite, il y a trois activités d'élaboration de politiques. Premièrement, les activités PDP en ce qui concerne le rapport du groupe de travail sur la nouvelle génération, il y a l'accréditation des fournisseurs de services par procuration et puis il y a la traduction et la translittération.

Dernier point. En milieu d'année, nous allons passer donc au travail de la deuxième équipe de révision. C'est tout.



MARGIE MILAM:

Merci, Jamie. Diapositive suivante.

Donc, nous allons passer le reste de la séance à détailler les questions relatives au travail dont vient de parler Jamie. Il y a beaucoup d'activités dans le WHOIS, comme vous le voyez sur cette carte de route. Un des domaines principaux de travail du personnel de l'ICANN, c'est donc de développer ce groupe de coordination, cet ARS, qui a pour but de déterminer le taux d'exactitude du WHOIS.

Alors, pour vous donner un petit peu un historique, ceci fait partie du travail de mise en œuvre de la recommandation qui a été initié par l'équipe de révision en 2012. Donc, ce système de signalement identifie les données inexactes du WHOIS en utilisant des outils automatisés et de faire des rapports et d'agir. Alors, s'il y a des données qui ne sont pas exactes, à ce moment-là, il y aura un suivi auprès des opérateurs de registres. Donc, c'est un système très détaillé qui a été développé par le personnel ICANN, qui est en lien aussi avec le côté GDD du personnel de l'ICANN, pour vraiment rentrer dans les détails techniques de l'ARS. Donc, voilà où nous en sommes en termes d'élaboration. Je ne sais pas si vous vous souvenez à Los Angeles, nous avons fait une étude pilote conjointement avec le NORC, une organisation de recherches qui est à l'Université de Chicago. Il y avait eu une méthodologie test qui avait été établie et qui permettait de définir le niveau d'exactitude. Nous avons en fait regardé 1 000 données avec des résultats qui ont été publiés et qui sont ouverts aux commentaires publics.

Donc, nous sommes ouverts aux commentaires en termes de méthodologies, de résultats pour en fait concevoir un système final.

Donc, c'est ce qui a été trouvé. Il y a différents aspects du WHOIS qu'il faut prendre en considération. Surtout les bureaux d'enregistrement qui font partie du RAA 2013. Et donc, suivant leur RA, il est ancien ou nouveau, quel est le niveau d'exactitude?

En termes de conformité, nous avons également une étude pilote qui nous a permis d'identifier les domaines où il y a pu avoir des problèmes contractuels. Donc, il y aura un suivi qui sera fait par le département de conformité.

Ensuite, étape suivante, il y aura la période de commentaires publics qui se terminera fin février. Nous allons utiliser les commentaires, le feedback, pour développer le système finalisé. Donc, la question pour le panel d'aujourd'hui, c'est de savoir où aller et puis finalement, de savoir comment s'occuper des problèmes de validation d'identité.

Donc, en ce qui concerne le calendrier, c'est, comme je l'ai dit, une activité continue que nous avons commencée en mai de l'année dernière. Nous avons publié les analyses préliminaires à Los Angeles. Donc, maintenant, nous sommes ouverts aux commentaires publics et une fois que nous les aurons, nous aurons lancé le système par différentes phases, avec phase 1. Donc, la syntaxe est correcte, est bonne en ce qui concerne les adresses, les numéros de téléphone, les adresses e-mails. Ensuite, lancement au milieu 2015.

Phase 2 un peu plus tard dans l'année. Elle va prendre en considération le côté opérationnel. Est-ce que telle adresse e-mail est opérationnelle? Est-ce que tel numéro de téléphone fonctionne? Est-ce que c'est vraiment une adresse postale qui existe? Ensuite, sur la base de notre



expérience, nous allons prendre en considération le système et s'il l'incorpore, la vérification de la validation de l'identité. Cela n'est pas encore décidé et donc il y a une certaine complexité qui existe à ce niveau dont nous parlerons un petit peu plus après.

Donc, comme je le disais, le rapport pilote a été effectué avec le NORC et avec d'autres fournisseurs de services en utilisant leur système automatisé. Donc, cette étude politique a essayé de prendre en considération une validation syntactique.

Il y a des questions dont nous pouvons parler pendant cette séance avec la communauté. Donc, la question, c'est de savoir si oui ou non, cette validation d'identité est quelque chose qu'il nous faut poursuivre. En termes de validation d'identité, nous essayons de prendre en compte les recommandations du SSAC parce qu'il y a différents types de validation. Donc, ce qu'on essaie de faire, c'est de faire correspondre un titulaire de domaines avec un opérateur et de savoir s'il y a correspondance.

Donc, il y a un certain niveau de complexité que nous n'avons pas encore réellement saisi.

Nous avons fait un appel d'offres pour voir un petit peu ce qui existait. Nous avons eu six réponses d'organisations qui étaient prêtes à nous aider, à nous proposer leurs services en termes de validation d'identité. Comme vous le voyez, ces organisations ont des origines variées. Donc, nous avons vu différents types de réponses.

Diapositive suivante.



Lorsque nous avons résumé, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas de normes dans notre travail. Puisque la plupart des processus sont manuels, cela fait partie du problème. Nous essayons d'établir ce système d'exactitude, mais lorsqu'on regarde un échantillon, cela coûte très cher en temps et en financement.

Donc, il y a différentes approches qui nous ont été suggérées. Pour certaines, il y avait des vérifications de bases de données avec des parties tierces pour vérifier, par exemple, les adresses. Il y avait aussi contact avec le titulaire du nom de domaine pour qu'on puisse vérifier si cette personne était réellement qui elle semblait. Donc, la question, c'était de savoir si les titulaires allaient répondre ou pas. Donc, il y a différentes manières de savoir si telle personne est effectivement qui elle prétend être.

On s'est même dit qu'on pourrait envoyer des cartes postales à l'adresse qui a été enregistrée pour savoir si oui ou non, cette personne reconnaissait le fait que c'était bien elle. Peut-être utiliser un courrier recommandé...

Donc, toutes ces options semblent être assez coûteuses et assez complexes. Donc, c'est un petit peu ce dont on doit parler. Est-ce que ceci est faisable? Est-ce que cela vaut le coup? Donc, j'ai un certain nombre de questions à poser au panel. Donc, toute personne qui souhaite commenter là-dessus pourra le faire à savoir si oui ou non, il faut poursuivre cette question de la validation d'identité.

Avri.



AVRI DORIA: Pour moi, c'est absolument absurde cette histoire de validation d'identité. La première image qui me vient à l'esprit, c'est cent millions de personnes qui se mettent à la queue pour qu'on relève leur empreinte digitale. Donc, par rapport à la première question, je crois qu'il faudrait qu'il y ait une politique qui oblige.

Nous avons déjà des processus de validation qui existe dans le RAA. Cela n'a pas été approuvé par la communauté. Donc, maintenant, nous disons : « Bon. Nous avons ça. Maintenant, passons au niveau supérieur ». Les cent millions de personnes qui font la queue, à mon avis, c'est une image qui me vient à l'esprit, mais finalement qui n'est pas très intense. Il y en a d'autres.

Donc, moi, je pense que ce processus de politiques pourrait être comme suit. Il faudrait que ce soit quelque chose qui soit raisonnable, il faudrait que ce soit – est-ce que c'est permissible, en fait?

MARGIE MILAM: James.

JAMES BLADEL: Oui, je suis tout à fait d'accord, Avri. Je crois qu'au tout début, il y a beaucoup d'opérateurs de registres qui ont dit : « D'où est-ce que ça vient? ». C'est la première fois qu'on en entend parler, c'est la première fois qu'on le voit, mais prenons un peu de recul. Prenons une approche un peu plus pragmatique de la question. Je crois qu'il y a une préoccupation qui est la suivante. En fait, le WHOIS, ce n'est pas une question d'identité, c'est une question de gestion de point de contact. Si



on commence à rentrer dans les détails et à penser au WHOIS comme un système de gestion de l'identité, eh bien, cela, à mon avis, dévie de la trajectoire d'origine. On va vérifier ça par rapport à quoi? En fait, il y a un certain nombre de scénarios qu'il faudra bien analyser parce qu'il va y avoir un certain nombre de titulaires de noms de domaine qui vont se retrouver seuls parce que leur identité ne correspond pas au WHOIS.

MARGIE MILAM: Chris.

CHRIS DISSPAIN : Je parlais à Nathalia qui s'occupe des ccTLDs et pour moi, je trouve que ceci est absolument extraordinaire. Je ne sais pas s'il y a des pays où on valide des ccTLDs. En tous cas, en Australie, ce n'est pas le cas et je crois que les personnes qui pensent que ceci est important devraient déjà vérifier avec leur propre gouvernement, leur propre législation. Est-ce qu'ils obligent leur citoyen à s'identifier, à être validé pour avoir un ccTLDs? Avant d'essayer d'avancer si vite – parce que l'ICANN ne crée pas des lois. Donc comment l'ICANN peut créer des lois qui pourraient très bien être illégales dans certains territoires où les ccTLDs sont exploités?

Merci.

SUSAN KAWAGUCHI: Par rapport au commentaire sur les ccTLDs. Moi, j'ai un certain nombre de noms de domaine très importants pour ma société et moi, j'ai soumis mon passeport dans différents pays. Donc, en fait, les gens



souhaitent avoir quelque chose. Moi, je ne pense pas que ce soit dans ce sens qu'il faille se diriger, mais je crois que c'est quelque chose d'assez universel pour beaucoup de ccTLDs. C'est comme ça que cela fonctionnait. Vous donnez vos informations ou alors vous n'avez pas d'enregistrement. C'était un prérequis. Maintenant, pour reculer un petit peu, si effectivement, on valide les informations qui font partie d'un enregistrement d'un nom de domaine, mais qu'il n'y a pas de moyen de savoir si la personne qui fournit ces informations est réellement cette personne, eh bien — « Oui, effectivement, telle compagnie a cette adresse. C'est une information validée », etc., et Facebook est une entité. Eh bien, je n'ai pas enregistré ce nom de domaine et à ce moment-là, est-ce que c'est vraiment un enregistrement de nom de domaine ou pas? Je crois que souvent les serveurs sont différents de ceux qu'on utilise, mais nous avons plusieurs serveurs que nous utilisons et la plupart du temps, l'adresse e-mail n'est pas le .FB.

Donc, vous avez fait toute cette validation des informations, toute cette pratique, mais vous ne pouvez toujours pas contacter la personne qui a enregistré ce nom de domaine. Donc, est-ce qu'il est possible de valider tous les titulaires des noms de domaine? Ce n'est pas possible. Non. Mais il doit y avoir un moyen quand même. Je dois pouvoir dire que non, ce n'est pas moi qui suis payé pour ce nom de domaine, ce n'est pas moi qui ai enregistré ces informations et Facebook inc. n'est pas responsable. Il y a quelqu'un qui doit être responsable, qui doit en fait assumer ce mauvais comportement parce que mes informations ne sont pas utilisées à bon escient.



Il y a un certain nombre d'années, j'ai fait des recherches sur le président Obama et vous ne pouvez pas savoir le nombre de noms de domaine qu'il possède, Monsieur Obama. Donc, voilà le type de problème que nous devons traiter. Alors, est-ce qu'on va pourchasser toute personne qui enregistre un nom de domaine? Non. Mais il faut avoir un moyen d'éviter la fraude.

MARGIE MILAM:

James d'abord et ensuite, nous aurons une question/réponse.

JAMES BLADEL:

Je ne savais pas comment lancer cette question, mais je crois que la question du président Obama est un bon moyen d'introduire la conversation. En fait, ce que je me demandais, c'est s'il fallait qu'il produise son acte de naissance pour enregistrer ses noms de domaine. Parce qu'il y a un certain nombre de personnes dans la population qui pense que le président n'est pas qui il est. Donc, moi, j'utilise cet exemple justement — de manière assez extrême, mais c'est bien sûr drôle, mais on ne peut pas réellement définir si cette personne est réellement qui elle est de manière absolument certaine. Mais lorsqu'on a 284 millions de noms de domaine, vous imaginez? Puis la rapidité avec laquelle on en adapte de nouveaux, vous vous imaginez un petit peu l'ampleur du problème? Donc, il nous faut pouvoir avoir un certain niveau de faux positif qu'il nous faut prendre en considération.

Donc, lorsqu'on met tout ceci – lorsqu'on prend tout ceci en compte, c'est difficile, c'est peut-être même impossible.



MARGIE MILAM: Il nous reste cinq minutes pour les questions/réponses.

KATHY KLEIMAN : Merci pour cette discussion.

Ma question est la suivante : d'où vient la norme? La norme a évolué. Elle est devenue une question d'exactitude alors qu'avant, c'était une question de contact. Donc, est-ce que le numéro de téléphone, est-ce que l'adresse, le point de contact, les coordonnées étaient bonnes? Est-ce qu'on pouvait contacter le candidat ou le titulaire de noms de domaine? Pourquoi ç'a changé? Pourquoi ne pourrait-on pas revenir à la question de pouvoir contacter la personne? Après ce qui s'est passé en France, justement, je crois que cette question est importante puisqu'elle est dangereuse.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Par rapport à la question qui a été posée tout à l'heure, d'où vient le problème, pour moi, cela vient du GAC. Le GAC a émis un avis selon quoi – il voulait savoir, en fait, quels étaient les systèmes de sécurité par rapport au nouveau WHOIS? Il nous fallait un système de vérification.

CHIRS DISSPAIN: Exactement, c'est ce qui s'est passé pour clarifier. En fait, il y a eu un certain nombre d'avis du GAC qui suggéraient de s'occuper du WHOIS de manière échelonnée et je crois que la première phase, c'était justement le RAA de 2013. Donc, il faut que ce soit clair. De mon point de vue, la discussion est ouverte, mais c'est une question de politique. Donc, je crois que personne ne doit s'imaginer, ne serait-ce que l'espace



d'un instant, que c'est quelque chose qui vient d'apparaître, que d'ici la réunion prochaine, on va prendre l'ADN de tout le monde.

Donc, voilà où on en est. Les gens s'inquiètent, mais nous sommes ouverts par rapport à ce que vous avez à dire là-dessus.

AVI DORIA:

Le GAC l'a demandé. Le GAC n'a pas d'autorité en termes d'établissement de politiques. Donc, il peut demander à ce qu'on commence à y réfléchir, mais le fait – enfin, penser que le GAC a demandé tout de suite, non, ce n'est pas du tout comme ça. La notion selon laquelle le GAC demande quelque chose, c'est à être déterminé. Ce n'est pas du tout comme ça, c'est difficile à accepter des choses comme ça.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Par rapport à ce que disait Chris tout à l'heure, donc utiliser le programme pilote des ccTLDs, eh bien, je crois qu'il devrait nous montrer un petit peu ce qu'eux devraient faire avec les nouveaux ccTLDs.

VOLKER GREIMANN :

Deux commentaires rapides sur la question. Kathy, ce n'est pas une norme. Ça n'a pas été une norme, ça ne sera pas une norme, il n'y a pas d'exigences du RAA en termes de validation. Par rapport à ce qu'a dit Margie, si cela coûte trop cher, eh bien, est-ce que cela va être plus raisonnable à faire pour un opérateur de registres, un bureau d'enregistrement?



Par rapport à la question de Chris, ce qu'a dit Susan, c'est qu'il y a des pays qui imposent cette vérification. Par exemple, en Chine ou en Russie, si vous souhaitez vous aligner avec eux, bonne chance! En Allemagne, dans d'autres pays européens, il est illégal de demander une pièce d'identité personnelle parce que cela peut être utilisé de manière abusive. La question est peut-être rhétorique, mais je vais quand même la poser. La validation de l'identité n'a aucun objectif pour 99 % des enregistrements parce qu'en fait, on ne va pas contacter ces personnes. Donc, est-ce que la collecte en elle-même n'est pas raisonnable en termes de protection du droit privé? Je ne sais pas.

MARGIE MILAM:

Nous allons maintenant passer au sujet suivant. Je vais présenter Mike Zupke qui va nous présenter le sujet suivant.

MIKE ZUPKE:

Merci, Margie. Je suis aussi directeur des services du bureau d'enregistrement pour l'ICANN et je crois que ce sujet est important et donc, que demande le RAA de 2014 ou qu'impose ce RAA de 2014 au bureau d'enregistrement?

Alors, dans l'accord d'accréditation de 2014, il y a un certain nombre de nouvelles exigences, dont le programme d'exactitude du WHOIS. Et cela impose au bureau plusieurs choses, dont certaines qui sont plus faciles que d'autres. Par exemple, il faut valider les adresses e-mail, comme quoi elles sont dans le bon format. Les numéros de téléphone doivent correspondre aux annotations. Les adresses postales doivent rentrer dans le format EPU pour les pays respectifs.



Il y a un certain nombre d'exigences qui n'ont pas encore été mises en place, comme quoi les bureaux d'enregistrement devront pouvoir faire une vérification croisée des adresses. Donc, y'a-t-il vraiment cette rue? Est-ce que cette rue existe dans la ville? Est-ce que la ville existe dans la province; la province dans le pays? etc. Est-ce que cela est faisable de manière technique dans le pays?

Parfois, ces données ne sont pas disponibles suivant le lieu et parfois, c'est facile à obtenir.

Donc, voilà un petit où nous en sommes en termes d'exigences auprès des bureaux d'enregistrement. Alors, la question, c'est pourquoi il y a certaines choses qui déclenchent ceci? Par exemple, s'il y a un nom de domaine qui est demandé, eh bien, il y a un certain nombre de jours, quinze jours qui sont nécessaires pour obtenir les informations.

En plus, le RAA impose une vérification des numéros de téléphone et des adresses e-mails. Donc, on ne publie pas nécessairement ces informations dans le WHOIS, mais en tous cas, on va vérifier, par exemple avec la carte de crédit.

Alors, le bureau d'enregistrement doit vérifier l'adresse e-mail, le numéro de téléphone du propriétaire du compte. Il faudra faire – cliquer dessus pour vérifier ce type d'information de contact. Si ce processus échoue, alors l'enregistrement sera suspendu ou le bureau d'enregistrement pourra vérifier à une vérification manuelle.

On ne demande pas aux bureaux d'enregistrement de faire une annulation si cette vérification échoue.

Donc, les conditions en termes d'informations croisées – il s'agit là de quelque chose qui est faisable du point de vue technique et commercial. Bien entendu, il y a plus de détails dans les RAA. Mais il s'agit de définir s'il existe ou pas des solutions pour permettre cette vérification. Donc, voilà ce qui est en cours. C'est ce qu'on demande du côté des bureaux d'enregistrement. Les spécifications stipulent également que l'ICANN procède à une révision. Et ce que disent les RAA, c'est que cette révision doit intervenir un an après la signature de ce contrat d'accréditation RAA. Mais il est intéressant de voir que la plupart de ces stipulations n'ont pas commencé à être mises en œuvre avant janvier 2014. Donc, ça fait à peu près un an qu'on a commencé à mettre en œuvre cela, la révision des spécifications. Bien que l'accord stipule que l'ICANN doit entreprendre une révision de ce groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement, bien entendu, nous envisageons une composante plus importante du côté du personnel de l'ICANN. Et simultanément, nous avons annoncé une révision pour permettre les commentaires publics et permettre une participation de la communauté pour qu'on puisse se réunir et élaborer une liste de retour d'informations, de questions soulevées, de suggestions éventuelles de changement et de commentaires de la part de la communauté. Donc, la manière dont cela pourrait être envisagé, ce pourrait être d'amender ces spécifications, des changements qui impliqueraient un processus plus approfondi, également la possibilité de transférer ce travail au PDP. Donc, il y a plusieurs voies à suivre, plusieurs contributions qui ont été faites. Donc, voilà où nous en sommes pour l'instant. On en est au début de ce processus. Nous avons des discussions avec les groupes des parties prenantes des bureaux d'enregistrement demain. Nous avons un processus de commentaires



publics en cours. Donc, voilà où nous en sommes. Je crois que je vais maintenant céder la parole à une autre personne du panel.

Si vous voulez voir cette présentation et vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser. Je ne sais si James ou Brad, vous voulez prendre la parole...?

JAMES BLADEL:

Merci, Mike.

Oui, ça fait maintenant un an à peu près que l'on a mis en place le RAA 2014. Lors de notre réunion avec les bureaux d'enregistrement, ç'a été une réunion fermée, donc je ne sais pas si je peux révéler ce qui a été dit, mais en tous cas, de mon point de vue, il y a deux domaines qui ont finalement échoué par rapport au RAA 2013.

D'abord, le nombre de personnes qui ont été touchées par ces nouvelles stipulations et qui avant étaient des titulaires « innocents ». En partant du principe qu'il s'agissait de personnes non triviales avec une fourchette de 99,99 % d'exactitude – et nous n'avons pas présenté d'autres sanctions en cas d'échec de cette validation, sauf la suspension. Ce qui est particulièrement préoccupant, sachant qu'il ne s'agit pas simplement de nouveaux transferts ou de renouvellement, mais d'autres changements également de mises à jour. Donc, il nous faut avoir des dialogues ou des discussions au sein de la communauté pour voir quelles sont les solutions à trouver par rapport à la validation et reconnaître également que par rapport à la vitesse et à l'échelle de ce secteur d'activité, il y a un défi important qui se pose dans ce domaine.



On a travaillé avec d'autres secteurs de l'industrie et peut-être que le taux de validation est plus important. Ce taux d'exactitude de 99,99 %, là encore, quel est le seuil que l'on est disposé à accepter? Quelles sont les sanctions que l'on souhaite mettre en place? Suspension, suspension automatique ou quelque chose qui sera à mi-chemin de ça? Donc, ce notre point de vue, ç'a été très problématique pour nos clients, pour notre secteur de l'industrie. Donc, il faut que les choses s'améliorent et il faut que cet outil ne soit pas un outil totalement anarchique ou aveugle. Il faut peut-être qu'il y ait une révision de ce chemin que l'on est en train d'entreprendre.

BRAD MARDEN:

Merci, James. Effectivement, je suis d'accord avec toi. Il faut faire une distinction entre la rénovation, le renouvellement et l'enregistrement initial. Nous ne voulons pas qu'une grande entreprise qui s'est enregistrée il y a dix ans et qui opère un changement de son adresse e-mail perde tout. Ça n'a aucun sens!

Par exemple, s'il y a un enregistrement de Singapour Airlines pour ticketing.com et qu'il y a un problème d'application de la loi et de fraude – et du point de vue de l'application de la loi, ceux qui se sont enregistrés et qui ont depuis longtemps un enregistrement sont pratiquement indépendants vis-à-vis du nom de domaine. Donc, il s'agit d'un délit différent.

Ce type d'informations devra être réellement exact.

Il est vrai que la plupart de ces informations sont exactes. Mais de toute façon, ces informations ont toujours été exactes parce que personne ne



va les inventer. Donc, ce que l'on veut, c'est qu'il y ait un plus haut niveau de surveillance sur les noms de domaine. Je pense que ça revient à la question de savoir pourquoi réviser cela? Je pense que ce l'on essayait de faire avec cette révision, c'était d'être plus pratique dans notre manière de fonctionner sur l'Internet. Mais pourquoi – quel est l'objectif de cela? Et tout ça, ça concerne les détails de contact.

Donc, s'il y a un délit, il s'agit de chercher la personne qui est à l'origine. Il y a toute une enquête. D'abord, il faut chercher les coupables. Il faut vite chercher les témoins. Sur l'Internet, l'une de ces sources, ce sont les données WHOIS. Ce n'est peut-être pas une source définitive, mais en tous cas, ça nous aide à trouver les personnes qui peuvent être à l'origine de ce délit. Parce que sans ces données, il n'y aura pas d'application à la loi sur l'Internet. Donc, si une personne enregistre un domaine et ensuite, c'est utilisé à mauvais escient, vous utilisez des données de carte de crédit erronée, et ça se retourne contre vous.

Donc, si on arrive à améliorer cela, on aura un meilleur Internet pour tout le monde.

MARGIE MILAM:

Chris.

CHRISS DISSPAIN :

J'ai une question qui s'adresse à James. James, vous avez dit que vous disposiez de données sur les faux positifs. Qu'en est-il des nouveaux enregistrements? Avez-vous des données en terme de pourcentage par rapport aux noms de domaine qui disparaissent, ne répondent pas par



rapport aux nouveaux enregistrements? Parce que cela nous donnerait une certaine indication par rapport à l'ampleur du problème. Non pas en termes de faux positifs, mais en termes de noms enregistrés. Parce que sinon, ces personnes ne vont pas pouvoir répondre ou ne vont pas répondre. Donc, il serait très intéressant de connaître le nombre de nouveaux enregistrements et de personnes qui ne répondent pas et qui sont suspendues automatique parce qu'elles ne répondent pas.

JAMES BLADEL:

Oui, je peux disposer de cette information, mais j'ai une question : si quelqu'un ne répond pas, alors la suspension n'est pas forcément la solution?

CHRIS DISSPAIN :

Oui. Je voulais savoir ce qui se passe exactement. Effectivement, on ne peut pas forcément dire que tous les cas s'adaptent à cela. Je pense que ce pourrait être utile par rapport au problème que vous posiez en termes de faux positifs.

MARGIE MILAM:

Avri et ensuite, nous prendrons les questions du public.

AVRI DORIA:

Merci. Très brièvement. Ce qui retient toujours mon attention dans ce type de discussion, c'est qu'il y a toujours une anecdote très préoccupante de 99,99 % de cas où tout se passe bien du point de vue statistique.

Autre chose qui me préoccupe, du côté de l'application de la loi et ce qui a été dit, c'est que lorsqu'on a un membre du panel qui est spécialiste de l'application de la loi, on a finalement qu'un aspect de la question et qu'un point de vue sur la question. Et moi, je me sens assez préoccupé par la mauvaise utilisation des données personnelles. Et ça, ça fait partie de l'absence d'application de la loi sur Internet qui fait que c'est dangereux, non pas le comportement de telle ou telle personne, mais d'une multitude de personnes dont les droits en termes de données et de vie privée sont violés. Donc, je crois qu'il faut prendre en considération les deux points de vue vis-à-vis l'application de la loi.

BRAD MARDEN:

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Ce que l'on veut, nous, c'est qu'il y ait moins de fraudes et de délits. Personnellement, je ne suis pas sûr encore par rapport au volume d'information qui doit être publié.

Je crois qu'il y a deux niveaux de données. D'abord, les informations de contact de base des membres du public qui souhaitent être contactés par e-mail ou le titulaire du nom de domaine.

MARGIE MILAM:

On n'a plus beaucoup de temps. Donc, on va laisser les personnes dans la salle intervenir.

DAVID CAKE :

David Cake de l'Australie.



J'ai une question qui s'adresse à Brad. Vous avez parlé du fait de poursuivre les personnes qui commettent des délits par rapport à l'enregistrement. Lorsque ces personnes s'enregistrent, on ne sait pas quel type de délit elles vont commettre. Je suis sûr que la plupart des bureaux d'enregistrement diront qu'ils veulent suivre tout cela, mais – donc, il y a un problème ici. On essaie – en tous cas, la seule manière de procéder, c'est de relever le niveau pour tout le monde sur Internet.

Il y a un manque de proportionnalité par rapport à ce petit nombre de personnes qui potentiellement pourraient commettre un délit.

BRAD MARDEN: Oui, je comprends ce que vous voulez dire.

D'abord, il faut faire une vérification de la personne qui s'enregistre. Donc, si vous enregistrez SingapourAirlinesTicketing.com, par exemple, il faut que quelque part, il y ait un contrôle de l'exactitude de cet enregistrement, qu'il y ait un courriel, un numéro de téléphone. C'est ce qu'on disait. On ne leur demande pas des informations complètes, mais simplement que ces données de contact soient valides.

DAVID CAKE : Qu'on puisse les contacter. Ça, c'est différent.

PAMELA LITTLE: Bonjour. Pam Little au micro.

J'ai vu des données sur l'impact du RAA 2013 par rapport au RAA 2009, mais je n'ai pas vu de données sur les conditions en termes de vérification et je pense que c'est une question importante parce qu'il s'agit d'une plainte par rapport au WHOIS du bureau d'enregistrement — par rapport au RAA 2013 ou de 2009, c'est important de le savoir. Donc, ma question est la suivante : est-ce que l'ICANN ou l'étude ou l'équipe de conformité a une idée de l'impact de ces conditions requises en termes de vérification?

Merci.

MARGIE MILAM: Je pense qu'il y a une autre question dans la salle. Rob?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : L'impact sur l'exactitude.

MARGIE MILAM: Oui. Le système de rapport sur l'exactitude voulait que l'on puisse faire un rapport à différents niveaux.

KIRAN MALANCHARUVIL: J'ai plusieurs commentaires à faire. Je vais essayer d'être brève.

James a dit que du point de vue du bureau d'enregistrement, c'est quelque chose de très problématique. Vous avez un modèle unique — et je représente les intérêts d'IP et nous n'avons aucune preuve que cela serait le cas d'une manière plus générale. Et beaucoup des bureaux

d'enregistrement avec lesquels j'ai parlé pensent qu'il s'agit là de conditions requises qui sont trop lourdes. Donc, il faudrait peut-être aller au-delà des bureaux d'enregistrement représentés ici à l'ICANN pour voir quel est véritablement l'impact sur les bureaux d'enregistrement.

Deuxièmement, pourquoi faisons-nous cela? Pour éviter la cybercriminalité. Je l'ai dit à plusieurs reprises. C'est très important de pouvoir voir et démontrer qu'une action a permis d'éviter un délit ou d'éviter toutes sortes d'activités interdites ici. Toutefois, on s'est aperçu que ce type d'exercice, pour ainsi dire, a permis de promouvoir les contacts plus faciles entre les uns et les autres. Et dans un certain nombre de pays et de juridictions, des lois requièrent le contact et la transparence, par exemple, lorsque vous opérez en ligne, vous vous engagez dans une activité avec votre nom de domaine. Donc, c'est un environnement où on peut encourager le dialogue avec les titulaires de noms de domaine.

Et il y a toute une série d'opportunités, par exemple l'utilisation des services d'enregistrement fiduciaire. Donc, je pense que c'est un dialogue très utile qui devrait être largement diffusé au sein de la communauté. Et je voulais d'ailleurs saisir cette occasion pour vous encourager à participer.

MARGIE MILAM:

Volker.



JAMES BLADEL:

Margie, j'aimerais rapidement répondre. Effectivement, j'ai dit peut-être à tort que les bureaux d'enregistrement trouvaient cela problématique. En tous cas, la grande majorité des bureaux d'enregistrement pense que c'est un poids trop lourd qui est posé sur les épaules de leurs clients. Donc — c'est en tous cas ce que je retiens de la réunion avec les bureaux d'enregistrement

ROB HALL :

Rob Hall de Momentous. J'avais un commentaire par rapport à ce qu'a dit Brad. Je voulais vous féliciter parce que vous avez avancé dans la bonne direction, me semble-t-il.

Je crois que si l'on regarde le volume de renouvellement – vous avez dit quelque chose qui m'a surpris. Vous avez dit que vous voulez que l'on vérifie le nombre de renouvellements et voir le nombre de personnes qui commettent des délits. Quelle est l'intention de la personne?

Il n'y a aucune manière de faire cela. Nous sommes dans une période de révision.

Pouvons-nous, comme vous l'avez suggéré d'ailleurs, envisager une norme plutôt que de couper la communication après quinze jours? Pourrions-nous envisager une norme qui affecterait moins de personnes? Donc, je vous félicite, Monsieur, parce que vous avez dit qu'il faudrait réviser cela parce que c'est justement le but même de la révision.



BRAD MARDEN:

Merci. Je suis tout à fait d'accord. Ce n'est pas votre travail de montrer cette intention, c'est le mien. Ici, ce qui est important, c'est l'information pour que je puisse contacter cette personne et puisse prouver ensuite cette intention, pour prouver l'intention de cette personne sans les informations exactes, prouver cette intention délictueuse de la personne, c'est mon travail à moi. Donc, moi, trouver la personne qui a commis ce délit, c'est mon travail.

Bien entendu, une fois que j'aurai trouvé cette personne, je pourrai prouver son intention.

VOLKIER GREINMANN :

Le commentaire au fait de savoir ce que l'on essaie de faire. Ce que l'on essaie de faire, c'est qu'il y ait moins de délits sur Internet. C'a été la proposition à l'origine des négociations RAA. D'ailleurs, à l'origine, on avait suggéré de supprimer le nom de domaine si la validation échouait. Et ça n'avait aucun sens!

Et lors de la réunion qu'on a eue auparavant, à Los Angeles, il n'y a pas eu un exemple de cas où les conditions supplémentaires de RAA avaient contribué à aider dans les enquêtes. Donc, on vous demande, non pas à des fins de statistiques, mais on vous demande de vous donner des exemples concrets. Et si nous nous apercevons qu'en fin de compte, en tant que communauté que tous ces problèmes, les noms de domaine perdus, etc., que tout cela ne sert à rien ou ne s'appliquent pas aux besoins auxquels ils doivent répondre, alors il faut revoir cela.

Beaucoup de pays disent qu'il faut écrire sur son site Web : « Qui êtes-vous? » et « êtes-vous joignable? ». En Allemagne, il faut que vous



publiez qui vous êtes avec votre site Web, même si c'est un blogue. Il faut que vous vous identifiiez. En tant qu'entreprise, les conditions requises sont encore plus élevées. Et ç'a un sens parce que c'est là que l'identification doit avoir lieu. Et si un client de l'Union européenne trouve un site Web où il n'y a pas cette information sur le site, alors c'est suspect. Donc, il faut que vous fassiez pression auprès de vos gouvernements pour mettre en place ce type de lois à savoir qu'il faut inscrire sur votre site Web ce type d'informations et vous n'aurez pas ce genre de problèmes. Ainsi, vous obtiendrez des résultats bien meilleurs.

MARGIE MILAM:

Merci. Merci pour cette discussion très intéressante.

On va passer maintenant la dernière thématique de notre panel. Le statut de la première génération RDS, donc service de données et d'enregistrement.

SUSAN KAWAGUCHI:

Donc, comme vous le savez tous, en novembre 2012, dans une résolution du Conseil d'administration, le Conseil a demandé un PDP pour prendre en considération de manière assez détaillée ce qui pourrait être fait avec le nouveau système pour remplacer le WHOIS. Donc, vous voyez ici les membres à l'écran. Donc, l'EWG a été formé. Nous avons fourni un rapport de la réunion de Londres et nous avons donné un certain temps au Conseil d'administration pour réfléchir à tout ceci. Et lors de la réunion de Los Angeles, il y a eu un groupe qui avait été rassemblé avec la GNSO, avec des conseillers, pour voir comment on pouvait passer à l'étape PDP si telle était la décision de poursuivre.



Donc, il y a eu des membres du GNSO, des membres du Conseil d'administration. L'équilibre était assez équitable.

Nous avons passé un certain temps à discuter de la question. Donc, voilà où nous en sommes en termes de processus PDP. Nous en sommes au tout début. L'étape suivante sera la publication d'un rapport préliminaire. Étant que le rapport du EWG n'avait pas été fourni à la communauté pour commentaires – en fait, le rapport a été fourni, mais il n'y avait pas de périodes de commentaires qui avaient été établies. Donc, ce rapport EWG ferait partie du rapport préliminaire avec une demande de commentaires de la communauté.

Donc, voilà où nous en sommes. Nous en sommes au tout début de cette étape. Ensuite, on a dans la partie bleue, vous avez là où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons parlé du principe directeur du PDP. Nous espérons pouvoir passer à la partie jaune, c'est-à-dire suivre le calendrier pour livrer quelque chose à la communauté et avancer à l'étape PDP.

Donc, la question est complexe de toute évidence. Étant donné la discussion que nous avons eue aujourd'hui, nous savons qu'il y a beaucoup de désaccords, il y a beaucoup de questions encore à solutionner et donc, le rapport définitif de l'EWG a été divisé en différentes parties. Nous recommandons, en fait, une démarche à trois étapes avec un seul PDP. Un petit peu plus complexe que la plupart des PDP, mais avec – la première phase, donc une définition des exigences relatives aux politiques. Donc, c'est un petit peu le pourquoi. Pourquoi est-ce que nous faisons ceci? Quelles sont les décisions à prendre lors



de la première phase par la communauté? Ce qui serait discuté au sein de la communauté et les décisions.

Phase 2 : conception fonctionnelle des politiques. Donc, le quoi. Le nouveau processus d'enregistrement. Et phase 3 : la mise en œuvre.

Ce que nous recommandons, c'est de suivre cette approche sur trois phases avec la phase 1 qui serait d'abord mise en place et ensuite dont on parlerait. On reviendrait au Conseil de la GNSO pour leur demander : « Est-ce que nous en sommes au bon point? Est-ce que les décisions sont bonnes? Est-ce qu'on continue? ».

Ensuite, phase 2. On va d'abord commencer à avancer un petit peu. Et puis, on peut commencer en même temps la phase 3.

Donc, il y a certaines étapes à suivre avant même que ce travail ne commence. Donc, c'est là-dessus que nous avons concentré notre conversation. D'abord, que faut-il savoir? L'équipe de révision, en fait, a vraiment réfléchi à la question des lois. Quelles sont les lois? Est-ce qu'elles évoluent?

Donc, il va falloir faire une analyse juridique, pour ainsi dire, et puis également une analyse risques et avantages. Est-ce que le nouveau système est une bonne idée? Quels sont les risques? Alors, j'imagine que vous comprenez bien qu'avancer dans le PDP va nécessiter que nous réfléchissions aux informations. Est-ce qu'il y a de nouvelles lois? Est-ce qu'il y a en Union européenne toujours de nouvelles lois? Il y a beaucoup de changement en cours dans le monde entier, donc il est tout à fait possible que nous devions faire cette analyse juridique de



manière continue et puis cette analyse risques et avantages de manière continue.

Donc, cela fait partie du travail de la GNSO.

Il y a également au sein de la communauté, un travail qui est effectué, qui est pratiquement terminé, par exemple le groupe de travail [peu clair 1 :14 :12]. Alors, quel va être le travail qu'ils vont nous donner? Comment cela va informer ce PDP?

Donc, il y a du travail à faire avant, mais nous pensons qu'il y a moyen d'avancer dans ce domaine et de bien collaborer avec la communauté.

Donc, ce tableau est... un peu compliqué! Il a nécessité beaucoup de travail entre nous, le personnel pour tout vous donner de manière cohérente. Donc, vous voyez déjà les étapes préliminaires. Donc, c'est un petit peu ce qu'a fait l'EWG. Quels sont les utilisateurs? Les objectifs? Et pourquoi? Donc, ces différentes catégories, vous les avez à l'écran et ensuite, nous avons ajouté les analyses de risques et d'avantages parce que cela est très important à prendre en considération.

Donc, phase 1 : élaboration des exigences relatives aux politiques. Et à la fin de la phase 1, avec vérifications auprès de la GNSO – donc, ce serait la première partie.

Nous n'avons pas beaucoup d'informations de la communauté. Nous ne savons pas exactement où nous en sommes. Donc, ce que nous recommandons, c'est que les exigences en termes de politiques soient mises en place. Ensuite, nous revenons à la GNSO. Peut-être par

périodes de commentaires ou par un autre mécanisme d'analyse, je ne sais pas exactement, mais il y aura une vérification, quelle qu'elle soit.

Et ensuite, si nous faisons l'hypothèse en tant que communauté que nous avons décidé d'avancer, de passer à la phase 2 et à la phase 3, nous nous mettons à travailler sur les objectifs en passant par les différentes catégories. Donc, il est tout à fait possible que nous avancions rapidement sur certains points, que nous passions rapidement à la phase 3, mais nous pensons qu'il y aura des sous-équipes. Le PDP est assez large et il y aura des sous-équipes avec une équipe collaborative qui, en fait, supervisera la totalité du travail, qui s'assurera de tous les objectifs aient été définis et que tout fonctionne bien dans le cadre de la conception.

Donc, voilà un petit peu ce dont j'ai parlé. Il y a des progrès en parallèle qui pourront être faits. Et nous avons également pensé à avoir des réunions périodiques des différentes phases. Nous avons pensé à les ajouter aux réunions de l'ICANN parce que nous avons tous besoin de réunions plus longues, n'est-ce pas? Mais étant donné que nous avons beaucoup de travail avec la transition IANA, je sais que cela représente une charge supplémentaire, mais c'est important. Nous le comprenons tous suite à notre discussion.

Nous sommes ouverts à tous vos commentaires. Le rapport préliminaire devrait bientôt être publié – en mars, je pense – donc, à ce moment-là, vous aurez l'opportunité de faire vos commentaires.

Voilà. C'est tout.



MARGIE MILAM: Alors, nous allons maintenant avoir les commentaires du panel et ensuite, vos questions et commentaires. Avri?

AVRI DORIA: Je voulais simplement faire un commentaire sur quelques points. Premièrement, il est important de se rendre compte que nous prenons cet ensemble de travail de l'EWG et que, en fait, nous le traitons comme un point de vue par rapport au processus parmi d'autres.

Ce que nous essayons de faire dans le cadre de ce processus et ce que nous avons fait avec ce groupe de travail, c'est d'ouvrir la transparence. Donc, ce travail a été fait sans être transparent. Donc, à l'avenir, dans ce groupe, nous souhaitons travailler là-dessus. Alors, nous sommes tout à fait conscients de la complexité de la question et de l'importance de la gestion de ce projet.

Et il y a des commentaires qui ont été faits comme quoi – comment allez-vous vous occuper du caractère parallèle de certaines de ces questions? Comment est-ce que vous assurez que certaines choses sont faites avant d'autres? Donc, nous savons que les choses sont complexes. Et cette interdépendance, c'est quelque chose qui, j'espère, sera traité pendant la période de commentaires. Et également, lorsque la GNSO devra prendre du recul et se dire : « Comment allons-nous faire? ». Il y a la charte sous forme de tableau, mais à un certain point, on en arrivera où la GNSO devra se dire : « Comment est-ce qu'on fait fonctionner tout ceci? » parce que la complexité va au-delà de tout ce que nous avons pu faire au sein de ce groupe de travail jusqu'à ce jour. Donc, il va falloir beaucoup réfléchir.



Alors, point très important sur lequel j'aimerais un petit commenter. C'est que toute cette discussion, finalement, ce sont des perspectives. Mais ce qui est important, c'est la transparence. La transparence n'existait pas lors du travail de l'EWG. Cela ne faisait pas partie de la nature du travail, de ce panel, mais étant donné que l'ATRT nous a dit : « Nous, nous ne faisons rien sans que ce soit transparent. La transparence, c'est notre manière de travailler ». Donc, je crois que c'est vraiment notre intention.

Voilà. Merci.

MARGIE MILAM: Y'a-t-il d'autres personnes du panel qui souhaitent commenter là-dessus?

JAMES BLADEL: Merci, Susan, pour cette présentation générale. Pour répéter un petit peu ce que j'ai dit pendant les séances du week-end, ce travail est énorme, la tâche est énorme. Je pense que de manière réaliste, cela pourrait durer – nous sommes à l'ICANN – cela pourrait durer pendant quatre à cinq ans. Ensuite, il est tout à fait possible que l'on passe une décennie à faire opérer ce système parallèlement avec l'ancien système. Donc, j'ai une question et je ne connais pas la réponse. Ce qui m'inquiète, c'est que parfois, dans l'ICANN, il y a une mentalité de la somme des coûts. Il faut avancer parce que l'EWG a beaucoup travaillé et l'EWG a dû avancer parce que l'équipe de révision avait beaucoup travaillé. À un certain point, il faut se dire : « Ouvrons les yeux. Quel va être le coût en termes de développement, de tests, de programmes



pilotes, d'entretien continu? Quels sont les bénéfices? Quels sont les avantages ». Donc, il nous faut vraiment pouvoir mesurer ceci à l'avance pour nous assurer que le projet soit viable.

MARGIE MILAM: Chris?

CHRIS DISSPAIN : James, je crois que vous avez tout à fait raison. Ce que j'aimerais dire, c'est que le Conseil d'administration n'est pas intéressé par les projets qui ont déjà beaucoup coûté, donc on se sent obligé de les continuer. Je crois que cela ne doit pas suspendre les gens lorsqu'on leur dit : « Telle tâche va durer cinq ans ».

Je crois que le cadre d'interprétation des ccTLDs, cela fait six ans qu'on les travaille. Donc, ce n'est pas un problème en soi, c'est un fait, un fait accompli.

Par contre, de dire : « Nous avons déjà beaucoup dépensé assez d'argent, donc il faut continuer » ce n'est pas une bonne approche.

JAMES BLADEL: Alors, j'aimerais clarifier les choses. Je n'ai pas dit : « ON ne va pas le faire parce que ça fait peur », simplement, il faut absolument garder les yeux ouverts.



MARGIE MILAM: Il nous reste deux minutes. Donc, nous allons vous demander si vous avez des questions. Je crois que Steve a la main levée...

STEVE METALITZ: Merci. Steve Metalitz de l'Unité constitutive de propriété intellectuelle. Vous avez parlé de plusieurs projets extraordinaires, mais je n'ai rien entendu par rapport au système d'actualisation d'accès aux données d'enregistrements, d'identifiants. Je ne sais pas si ce système va être développé, approuvé, s'il va y avoir un prototype, s'il va y avoir une révision dans les cinq prochaines années. J'aimerais en connaître un peu plus.

MARGIE MILAM: Je crois que c'est un projet de l'IANA. Je crois qu'il faut qu'on revienne vers vous avec plus d'informations là-dessus, mais je crois que c'est une question liée à l'IANA et au WJHOIS de l'IANA.

Merci, Steve.

VOLKER GREIMANN : Volker Greimann au micro, Unité constitutive du bureau d'enregistrement.

Une question, simplement. Lors de la première phase, il y a eu la question de savoir pourquoi. Et d'après moi, il manque quelque chose ici. Vous parliez du pourquoi. On devrait se demander pourquoi on devrait faire ça lors de la première phase, mais également pourquoi ne pas vouloir le faire.



Par exemple, James a parlé des implications en termes de coûts. Par exemple, qui va payer cela? Qui peut payer cela? Est-ce que ce sont tous les titulaires de noms de domaines qui vont devoir le faire?

Deuxième question, on a dit que cela pouvait être fait en parallèle. Par qui? Certaines unités constitutives n'ont pas suffisamment de personnes pour les envoyer à ce groupe de travail. Donc, il faudrait que toutes les unités constitutives participent. Donc, on ne peut pas faire les choses en parallèle. Donc, il faut prendre en considération notre capacité à faire plusieurs choses à la fois.

Voilà les commentaires que je souhaitais faire.

MARGIE MILAM:

Est-ce que quelqu'un au panel veut répondre?

SUSAN KAWAGUCHI:

Oui. Je pense que risques et les évaluations en termes d'avantages, il faut se poser la question à savoir est-ce que ça vaut le coup de continuer? Nous, en tant que communauté, est-ce qu'il faut que l'on continue? Je ne pense pas que maintenant – en tous cas, j'espère qu'on va poursuivre cela. Mais je pense qu'on n'a pas encore décidé. Il faut que la communauté le décide.

Si ce n'est pas faisable d'ici le prochain printemps, si on ne peut pas le présenter à la GNSO, s'il n'y a pas suffisamment de ressources pour le faire, alors c'est une excellente que vous posez.



MARGIE MILAM: J'aimerais remercier tous les membres du panel. Merci à tous les membres du public qui ont participé à cette séance. Merci.

[APPLAUDISSEMENTS]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

